

Les premiers effets d'une étude d'impact insuffisante: le CLSH.

D'une capacité de 100 enfants scolarisés en maternelle ou primaire, ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 8h15 à 17h avec un pré-accueil de 7h30 à 8h15 et un post-accueil de 17h15 à 19h, calqués sur le fonctionnement des accueils périscolaires des écoles, **il est victime de son succès.**

Dès la rentrée 2011, les limites du CLSH ont été atteintes et certains parents se sont retrouvés dans un bel embarras car n'ayant pas de mode de garde alternative.

Ce problème était prévisible. Il existe une liste d'attente quand le centre est complet (ce qui arrive souvent) et dans ce cas des enfants sont en attente du désistement d'un autre. Les parents sont invités à informer le CLSH au plus tard 48h avant le jour où l'enfant doit aller au centre sous peine de facturation de la journée quand bien même l'enfant n'y serait pas allé, mais l'inconséquence de certains fait que des places disponibles ne sont pas attribuées faute d'avoir préalablement informé le CLSH.



Le mode d'inscription pose désormais quelques soucis. Tant que la capacité maximale n'était pas atteinte, il fonctionnait. Aujourd'hui se pose la question d'une modification de ce processus. Il convient de s'inscrire longtemps à l'avance, rien que de plus normal, afin que la collectivité puisse mettre les ressources en adéquation avec la demande. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée, soit, mais le fait de pouvoir s'inscrire dès 16h30 ne favorise pas les couples exerçant une activité professionnelle.

Autre point marquant, il n'y a à ce jour aucune restriction en matière d'inscription d'enfants.

Cela signifie que des parents ne travaillant pas peuvent inscrire leur enfant les mercredis alors qu'ils auraient certainement un mode de « garde » alternatif. Ce thème est sujet à polémique, cependant nombre de communes ont fait ce choix pour résoudre au mieux ces contingences. Tant que les capacités maximales ne sont pas atteintes, il n'y a pas de raison de changer les règles du jeu, mais quand on est confronté à un problème il convient de trouver une solution temporaire

Ajoutons que la capacité maximale atteinte, une urbanisation débridée en cours ou à venir, doit-être considéré au mieux comme de l'imprévoyance, au pire comme de l'incompétence de la part de l'équipe municipale en place !

Alors, l'ouverture d'un "nouvel accueil" complémentaire d'une trentaine d'enfants au sein même de Jean Monnet, annoncée il y a quelques jours, va dans le bon sens, de même que le lancement d'une étude sur l'extension du CLSH (CM du 10/10/2011). Cependant, on peut regretter que les créneaux horaires de ce "nouvel accueil" couvrent uniquement les mercredis matin, hors vacances, de 7h30 à 13h (repas compris). Quand bien même les problèmes de capacité semblent être prégnant les mercredis car lors des vacances scolaires les parents peuvent mieux s'organiser (pose de congés, mode de garde alternative avec les grands-parents...), le fait de ne proposer qu'une $\frac{1}{2}$ journée n'est pas suffisant pour les parents en difficulté.

On regrette donc que cette mise en place soit tardive et partielle ! Elle vient en réaction à un réel et sérieux problème et non pas en anticipation même si une fois encore elle va dans le bon sens.

La leçon à tirer c'est que les citoyens attendent beaucoup de la collectivité, que chaque décision (en particulier l'urbanisation à tout crin) influe sur de nombreux paramètres. La maîtrise de la gestion communale se juge à l'aune de la capacité des équipes municipales à anticiper les besoins de la population et non pas à les subir.